



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

LES APPAREILS RÉFRIGÉRANTS ET ÉLECTRONIQUES MAINTENANT EXCLUS DE LA LISTE

Baie-Saint-Paul, le 26 avril 2021 – La MRC de Charlevoix profite de l'arrivée du printemps et de la tenue de la première collecte des encombrants de l'année pour rappeler à la population que les appareils réfrigérants et électroniques ne seront plus acceptés lors des collectes d'encombrants.

Cette interdiction découle d'abord de la réglementation provinciale en vigueur concernant l'élimination, mais elle s'appuie également sur le principe d'écoresponsabilité. Les appareils réfrigérants (réfrigérateurs, congélateurs, thermopompes, climatiseurs, distributeurs d'eau, etc.) et électroniques (téléviseurs, systèmes audio, téléphones, ordinateurs, consoles de jeux, etc.) renferment des composés chimiques dommageables pour l'environnement. Lorsqu'ils ne sont pas gérés adéquatement, ceux-ci représentent une source de pollution et contribuent de façon notable aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'impact environnemental de jeter des électroménagers

Saviez-vous qu'un réfrigérateur désuet mal récupéré risque d'engendrer autant d'émissions de CO₂ qu'une voiture qui parcourt environ 17 000 kilomètres, soit plus que la moyenne annuelle des automobilistes québécois? La vaste majorité de ces anciens appareils contiennent des halocarbures, des composés qui ont des impacts majeurs sur le réchauffement climatique alors que certains congélateurs fabriqués avant l'an 2000 renferment même du mercure, une substance hautement toxique.

Que faire pour bien se départir de ses appareils réfrigérants ?

Depuis 2013, le programme de récupération FrigoResponsable^{MC} permet de gérer la récupération et le recyclage de réfrigérateurs, congélateurs et autres appareils frigorifiques. Ce programme est le seul à utiliser une technologie permettant de recycler jusqu'à 96 % des composantes des appareils réfrigérants. La MRC de Charlevoix fait récupérer les appareils réfrigérants apportés aux écocentres par ce programme depuis plusieurs années. Les citoyens doivent donc apporter leurs appareils directement dans les écocentres, où ceux-ci seront récupérés de façon écologique.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 26 MAI 2021
418 435-2639, poste 6012 | gmr@mrccharlevoix.ca

Il est temps de réserver pour la collecte des encombrants pour nos résidents.

MAXIMUM AUTORISÉ

- 6 articles par résidence
- Poids maximal par article = 125 kg

Acceptés

Refusés

SONT INTERDITS
Appareils réfrigérants, appareils électroniques, matériaux de construction, pneus, résidus dangereux

Que faire avec ses serpuariens (matériels électroniques) ?

Le matériel électronique désuet doit être apporté dans un point de dépôt officiel de récupération et, pour notre MRC, ce sont nos écocentres. Le matériel ainsi récupéré sera traité soit par réemploi une fois remis en état ou par le recyclage des pièces et la récupération des produits dangereux s'y retrouvant.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix au 418-435-2639, poste 6012.

-30-

Source :
Isabelle Tremblay, Coordonnatrice en environnement
MRC Charlevoix
418 435-2639, poste 6011
itremblay@mrccharlevoix.ca